

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 105

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190174

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques - Signature d'une convention avec Saint-Etienne Métropole - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 105

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190174

Direction en charge : Développement durable mutualisé**Objet :** Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques - Signature d'une convention avec Saint-Etienne Métropole - Approbation.**□ Rappel et Références :**

Dans le cadre de son Plan Climat, l'Etat Français a lancé un vaste plan de soutien à la mobilité électrique afin de réduire les nuisances environnementales liées à l'utilisation des véhicules thermiques (émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, bruit). En Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) fixe un objectif précis à l'ensemble du territoire : atteindre, dès 2020, 5 % de véhicules électriques en ville, soit environ 5 000 véhicules en circulation à Saint-Etienne. La croissance du marché du véhicule électrique est ainsi importante et les constructeurs annoncent une forte conversion à l'électrique et à l'hybride rechargeable de leurs catalogues. Cette tendance doit être accompagnée par l'installation d'infrastructures de charge en nombre suffisant sur les territoires afin d'apporter un bon niveau de service aux usagers des véhicules électriques.

Localement, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole sont engagées dans un Plan Climat Air Energie Territorial et dans un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le développement des infrastructures de recharges pour véhicule électrique est parfaitement en cohérence avec leurs objectifs. La Métropole étant par ailleurs compétente en matière de « création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est de son ressort de veiller à une bonne couverture du territoire métropolitain.

□ Motivation et Opportunité :

Par délibération du 7 décembre 2017, Saint-Etienne Métropole a approuvé à l'unanimité son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques afin de déterminer les emplacements à équiper prioritairement et de coordonner les initiatives publiques et privées en faveur de l'installation des bornes.

A la suite d'une procédure de mise en concurrence, Saint-Etienne Métropole, a retenu par délibération du 3 mai 2018, la société E-Totem pour conclure un partenariat visant à construire, installer et exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous sur l'espace public.

Aux termes de cette convention de partenariat, la société de projet qui sera créée pour l'occasion s'engage, à son initiative, à ses frais et sous sa responsabilité, à créer, exploiter et entretenir entre 80 et 100 stations de recharges pour véhicules électriques sur le territoire la Métropole, et plus particulièrement sur 8 communes urbaines du territoire dont fait partie la Ville de Saint-Etienne.

Saint-Etienne Métropole s'engage quant à elle à mettre à la disposition de la Société de projet, les terrains d'assiette devant supporter les infrastructures de recharge, le cas échéant après conventionnement avec les propriétaires publics concernés.

□ Contenu :

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la Ville de Saint-Etienne une cinquantaine de bornes de recharges pour véhicules électriques. Le nombre exact d'installations dépendra du succès de la campagne de déploiement « sur demande citoyenne » qui a été lancée auprès des habitants et des entreprises du territoire.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre de ces infrastructures est précisé dans le projet de convention ci-joint. Cette dernière prévoit une prise en charge intégrale des dépenses d'investissement et de fonctionnement par la société de projet qui sera créée par E-Totem. Seul le déneigement des places de stationnement restera, le cas échéant, à la charge de la Ville de Saint-Etienne.

En contrepartie, considérant que l'aménagement contribue directement à la conservation du domaine public routier et à l'intérêt général, la Ville de Saint-Etienne accorde la gratuité de l'occupation du

domaine public à Saint-Etienne Métropole

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Saint-Etienne Métropole

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la démarche de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques proposée par Saint-Etienne Métropole ;
- approuver la convention à intervenir avec Saint-Etienne Métropole, dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Jean-Pierre BERGER